

NOTE EXPLICATIVE COMPLEMENTAIRE

Dans le cadre de sa politique de développement des infrastructures et équipement scolaires et compte tenu du planning des réalisations, la commune d'Anderlecht se trouve contrainte de procéder à la création de containers scolaires provisoires pour reloger certaines classes d'écoles pendant la durée des divers travaux de rénovation ou d'extension d'écoles en cours ou projetés. Parmi ces projets :

- la restauration et l'extension de l'école P21 situé au quartier « la Roue » rue Van Winghen 1,
- le réaménagement et l'extension du groupement scolaire sis à la rue Pierre Longin et dont le début des travaux est prévu pour 2018.

L'objet de la présente demande concerne la réimplantation de containers provisoires sur une partie du 2ème terrain de foot faisant partie du complexe sportif route de Lennik. Ces containers scolaires sont existants et sont implantés actuellement sur un terrain situé à la rue de Trèfles, un terrain qui n'est pas propriété communale et que la commune devra libérer pour avant fin septembre 2018.

Marc HECK, Juillet 2017